

Séance du 18 août 2022

ALM FRELONS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une facture émanant de ALM FRELONS pour la destruction d'un nid sur la commune ; celle-ci s'élève à 85€ TTC. Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable quant au paiement de cette facture.

TILLY PAYSAGES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une facture émanant de TILLY PAYSAGES pour la fourniture de fleurs et plants; celle-ci s'élève à 659.59 €€ TTC. Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable quant au paiement de cette facture.

SARL PLANTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une facture émanant de la SARL PLANTE pour l'abattage et l'évacuation de lauriers et de deux érables en bordure de la VC n° 2 ; celle-ci s'élève à 319€ TTC. Après délibération, l'assemblée émet un avis favorable quant au paiement de cette facture.

DISPOSITIF D'AIDE AU TRANSPORT POUR LES HABITANTS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un dispositif d'aide au transport pour les habitants devant prendre leur véhicule pour se rendre au travail. Après avoir rédigé un listing, il s'avère qu'il faudrait commander 48 cartes cadeaux carburant total à 50 € pour un montant de 2 400€ qui seront distribuées à raison d'une par foyer ; à cela s'ajouteraient 3 cartes à 150€ pour le véhicule communal soit un total de 2850 € payables à la commande des cartes auquel s'ajoutent 51.30€ de frais de gestion et 12€ de frais d'envoi soit un coût définitif de 2913.30€.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

participation RPI Trégonneau

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de la participation aux frais de fonctionnement pour le RPI dont Trégonneau pour 1044 €.

Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

